



## RÉSULTATS - EXIGENCES GÉNÉRALES

### Les activités d'aménagement forestier avec récolte

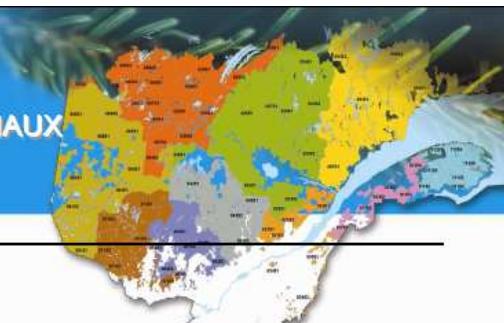
#### MISE EN CONTEXTE

La fiche de présentation des résultats des calculs des possibilités forestières (CPF) est subdivisée en quatre parties : *Description du territoire*, *Possibilité forestière*, *Exigences générales et Particularités / Commentaires ou Note au lecteur*. La présente fiche vise à expliquer le tableau intitulé « Synthèse des activités d'aménagement forestier prévues » de la partie « Exigences générales ». Cette fiche décrit les activités d'aménagement forestier avec récolte exigées par la stratégie d'aménagement qui a été simulée.

FEC-FIC-723-PROV

Bureau du forestier en chef Québec

### RÉSULTATS PROVINCIAUX



#### 3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique « Exigences générales ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>3</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM <sup>1</sup>	237 665
	Jardinages et assainissement	41 843
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES <sup>2</sup>	33 975
Sans récolte	Préparation de terrain	45 452
	Plantation, regarni, ensemenement	62 207
	Dégagement	20 700
	Éclaircie pré-commerciale	77 922
	Autres travaux	1 506

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe avec protection de la haute régénération et des sols, coupe avec protection des petites tiges marchandes.

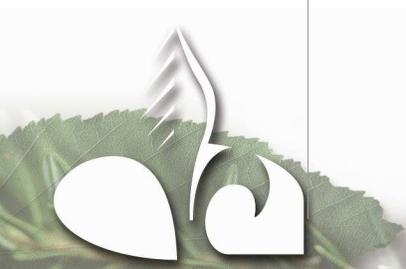
<sup>2</sup> Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

<sup>3</sup> Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 (1er avril 2009 pour certaines UA) pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

#### LA COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS (CPRS)

La coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) consiste à récolter tous les arbres d'une forêt dont le diamètre mesuré à hauteur de poitrine (DHP) est supérieur à 9 centimètres (cm). Des précautions particulières sont prises pour minimiser les dommages aux plus petits arbres déjà installés en sous-bois ainsi que les perturbations du sol. Pour ce faire, les opérateurs limitent les déplacements de la machinerie en empruntant des sentiers régulièrement espacés et dirigent la chute des arbres récoltés.

Les superficies prévues apparaissent sur la ligne **CPRS, CPHRS, CPPTM**.





## LA COUPE AVEC PROTECTION DE LA HAUTE RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS (CPHRS) ET LA COUPE AVEC PROTECTION DES PETITES TIGES MARCHANDES (CPPTM)

La coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS) et la coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) sont des variantes de la CPRS.

La CPHRS peut être prescrite lorsque la présence d'un nombre suffisant d'arbres dont le DHP est inférieur à 9 cm est constatée. Si l'objectif est de laisser un couvert forestier après la récolte et que leur nombre est suffisant, on protège **en plus** tous les arbres dont le DHP varie entre 9 et 15 centimètres. La coupe porte alors le nom de CPPTM. Dans ce dernier cas, la récolte aura permis de prélever environ 80 % du volume marchand total (tous les arbres du peuplement de plus de 9 cm au DHP).

Les superficies prévues apparaissent sur la ligne **CPRS, CPHRS, CPPTM**.

## LA COUPE EN MOSAÏQUE (CMO)

La coupe en mosaïque constitue l'une des stratégies de récolte qui se pratique généralement dans les forêts dominées par les résineux et dont les arbres sont matures et sensiblement du même âge. Elle assure, entre autres, une répartition spatiale des CPRS de tailles et de formes variées en vue d'obtenir, à moyen terme, une mosaïque de peuplements forestiers de différentes classes d'âge. En fait, pour chaque bloc de récolte, il doit rester, à proximité de la coupe, une forêt d'une superficie équivalente à celle récoltée. Ce bloc de forêt résiduelle ne pourra faire l'objet d'une coupe avant une période minimale de 10 ans, période qui pourra être étendue aussi longtemps que la régénération dans la zone récoltée n'aura pas atteint 3 mètres de hauteur dans le cas de la CMO3 et 7 mètres dans le cas de la CMO7. Cette dernière est appliquée principalement au territoire de l'Entente « Paix des Braves ».

Les superficies prévues apparaissent sur les lignes **Coupe mosaïque - 3 mètres** et **Coupe mosaïque - 7 mètres**.

## LA COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT (CPE)

La coupe progressive d'ensemencement (CPE) est une coupe qui vise à provoquer l'installation des jeunes arbres avant la récolte finale d'un peuplement forestier dont la régénération présente est déficiente. La première récolte est partielle et des arbres sont laissés sur pied afin qu'ils ensemencent le parterre de coupe. Ces arbres semenciers seront récoltés par CPRS lorsque la régénération sera établie de façon satisfaisante, sans compromettre la survie de celle-ci.

Les superficies prévues apparaissent sur la ligne intitulée **Éclaircie commerciale**.

## LA COUPE PAR BANDES

La coupe par bandes (CB) est une coupe qui vise à provoquer l'installation des jeunes arbres avant la récolte finale d'un peuplement forestier dont la régénération présente est déficiente. La première récolte est effectuée en récoltant une bande d'une largeur déterminée. La bande adjacente, d'une largeur équivalente ou supérieure, n'est pas récoltée afin que les arbres laissés sur pied puissent ensemencer le parterre de coupe. Cette bande résiduelle sera récoltée par CPRS lorsque la régénération sera établie de façon satisfaisante dans la première bande.

Les superficies prévues apparaissent sur la ligne intitulée **Éclaircie commerciale**.

## L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)

L'éclaircie commerciale est une récolte partielle dans un peuplement dont les arbres sont du même âge (peuplement équienne) avant qu'ils aient atteint leur maturité. Ce traitement vise à accélérer la croissance en diamètre des arbres résiduels. De plus, en effectuant une sélection appropriée, la qualité du peuplement qui sera récolté à sa maturité sera sensiblement améliorée.

Les superficies prévues apparaissent sur la ligne intitulée **Éclaircie commerciale**.



## ■ ■ ■ ■ ■ LA COUPE DE JARDINAGE (CJ, CPJ)

La coupe de jardinage est une récolte d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes, en prenant soin de protéger ceux qui sont exempts de malformations et de maladies. Ce type de coupe est appliqué dans des peuplements constitués d'arbres de tous les âges (peuplements inéquiennes). Cette coupe partielle a pour effet d'améliorer la croissance et la qualité du peuplement et de libérer de l'espace pour la croissance de jeunes arbres.

Il est important de souligner que cette méthode de coupe peut être utilisée seulement pour les essences d'arbre qui ont la capacité de pousser à l'ombre (essences tolérantes et semi-tolérantes). Ainsi, la coupe de jardinage se fait dans une forêt où dominant des essences comme l'érable, le bouleau jaune, le tilleul, le frêne ou le hêtre.

Les superficies prévues pour les différentes variantes de coupe partielle du même type appliquées dans les peuplements feuillus et mixtes à dominance de feuillus tolérants (préjardinage, jardinage par trouées, jardinage avec assainissement, éclaircie sélective individuelle, etc.) se retrouvent sur la ligne intitulée **Jardinage et assainissement**.

Pour plus d'informations, suivez le lien suivant :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/comprendre/index.jsp>

